



La malveillance est au centre de nos préoccupations

Quelles ont été les évolutions récentes en termes de législation dans vos fonctions ?

Dans l'historique de nos fonctions, la sécurité incendie est la référence. En effet, le périmètre de nos missions a été majoritairement imposé par cette problématique.

Dans ce domaine, notre formation est depuis plusieurs années bien encadrée et calibrée. La réglementation concernant les qualifications des Chargés de Sécurité en ERP date de 2005. Pour ce qui concerne l'organisation de la sécurité incendie en ERP, les arrêtés du 25 juin 1980 (dispositions générales) et du 10 décembre 2004 (dispositions particulières) ont clairement défini les moyens humains et les organisations à mettre en œuvre en fonction de la catégorie de l'établissement.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous devez faire face aujourd'hui ?

Très clairement, l'émergence très forte de la malveillance au cœur de nos établissements. Les établissements de soins étaient auparavant des sanctuaires préservés, ils sont aujourd'hui confrontés de plein fouet aux problématiques de violence. En tant que chargés de sécurité, nos missions ont dû intégrer cette dimension, nous n'y étions pas forcément bien préparés. Il n'y a actuellement aucune prise en compte de la malveillance dans les formations et qualifications des chargés de sécurité en ERP sauf application du bon sens.

En outre, sur ce sujet, nous sommes trop souvent dans le curatif alors que nous devrions beaucoup plus être dans le préventif. Les établissements qui ont été conçus il y a plusieurs dizaines d'années, n'avaient absolument pas pris en compte l'émergence et l'ampleur que prendrait ce phénomène. C'est donc très difficile de mettre en place des solutions efficaces dans des lieux qui n'y sont pas adaptés.

Quelles solutions pour lutter contre la malveillance ?

Nous travaillons en coopération avec les services de police, justice et gendarmerie, notamment à travers le protocole Santé-Sécurité-Justice. Nous sommes aussi en relation étroite avec Mme Ferrari, commissaire divisionnaire en charge de la violence hospitalière basée, par détachement du Ministère de l'Intérieur, à la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins).

Cette collaboration nous permet de peser plus encore pour faire reconnaître et faire évoluer cette problématique. Nous militons également pour que les problématiques de malveillance soient prises en compte dès la conception des établissements de soins et que nous soyons associés à la phase de projet.